



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT
DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° 2016-050

Comité syndical du : 19 octobre 2016	Convoqué le : 12 octobre 2016
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 21 octobre 2016	Affiché le :

Le 19 octobre 2016 à 14h30, se sont réunis au Conseil Départemental des Hautes-Alpes, à Gap, tous les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit.

Délégués présents :

- | | | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------------|
| - Chantal EYMEOUD | disposant de 6 voix | |
| - David GEHANT | disposant de 6 voix | |
| - Patricia GRANET | disposant de 2 voix | |
| - René MASSETTE | disposant de 2 voix | |
| - Roselyne GIAI-GIANETTI | disposant de 6 voix | suppléante Eliane BARREILLE |
| - Sandrine COSSERAT | disposant de 2 voix | suppléante Jean-Yves ROUX |
| - Patricia VINCENT | disposant de 2 voix | suppléante Florent ARMAND |

Délégués absents donnant pouvoir :

Délégués absents :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Eliane BARREILLE | disposant de 6 voix |
| - Jean-Yves ROUX | disposant de 2 voix |
| - Gérard TENOUX | Disposant de 2 voix |
| - Arnaud MURGIA | disposant de 2 voix |
| - Florent ARMAND | disposant de 2 voix |

Le total des voix est de : 26.

Le nombre d'élus délégués présents est de 7 sur un total de 9. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

La Présidente du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille -22-24, rue Breteuil – 13006 Marseille



COMITE SYNDICAL
Séance du 19 octobre 2016 à 14h30

DELIBERATION N°2016-050

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
MADAME LA PRESIDENTE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION
GENERALE DONNEE PAR LE COMITE SYNDICAL DE PACA THD

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 6.4, 7 et 18 des statuts du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD) ;

Vu la délibération n°2016-005 du 16 février 2016 ;

Vu la délibération n°2016-006 du 16 février 2016 ;

Vu le rapport n°2016-046.

Considérant que Madame la Présidente doit rendre compte de l'exécution des attributions déléguées, à chacune des séances de l'Assemblée délibérante,

Considérant également que dans un souci de transparence et d'information de tous les délégués de PACA THD, il est proposé de rendre compte des délibérations adoptées en séance de Bureau, en vertu de la délégation donnée par le Comité syndical par la délibération n° 2016-006 en date du 16 février 2016,

Considérant qu'il est par conséquent proposé au Comité syndical de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente dans le cadre de sa délégation générale de compétences ainsi que des délibérations adoptées par le Bureau de PACA THD.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Le Comité syndical prend acte du compte-rendu des décisions listées dans le tableau suivant :

N°	DECISION	DATE DE SIGNATURE DE LA DECISION	PERSONNE SIGNATAIRE
2016-014	Signature de l'avenant n°1 avec l'entreprise STPE, au marché n°16MAPA06TX (réaménagement des bureaux du 2 ^{ème} étage) – prestations supplémentaires pour un montant de 3344,17 € HT.	04/10/16	PRESIDENTE
2016-015	Signature contrat n°16000515 avec Orange - Prestations de fournitures d'informations préalables sur les infra de la boucle locale Orange	21/09/2016	PRESIDENTE
2015-016	Signature convention n°2016-ORA-01 pour la mise à disposition d'infrastructures NRA-ZO à l'opérateur Orange	11/10/2016	PRESIDENTE

Madame la Présidente de PACA THD

SIGNÉ

Chantal EYMEOD